



A L A I N B O C Q U E T DÉPUTÉ-MAIRE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

> Monsieur Charles NOUAILHETAS ARF – Marins d'eau douce – Le Port 42720 BRIENNON

AB/CV/6815

Le 12 octobre 2016

Monsieur,

J'ai bien reçu votre correspondance et j'ai pris connaissance avec attention des observations dont vous avez souhaité me faire part quant au réseau fluvial français et ses infrastructures.

Je vous remercie des informations apportées.

Dans le prolongement, je vous prie de trouver, sous ce pli, copie de la question écrite déposée auprès de Monsieur Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat aux Transports.

Je vous communiquerai bien évidemment la réponse qui me sera apportée.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

Main DOZQUET

Tél: 03.27.27.86.40 - Fax: 03.27.43.04.23 - mail: bocquet.alain2@wanadoo.fr - Site Internet: alainbocquet.fr



## Impression de la question 2016-41-00060

Type de questions QE

Ministère interrogé:

Question n° 2016-41-00060 : du :

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur le réseau fluvial français et ses infrastructures. Les crues du printemps dans certaines régions ont mis en évidence l'insuffisance de leur entretien : digues rompues, berges et quais effondrés, barrages endommagés, portes d'écluses éventrées, plateformes logistiques inondées, signalisations arrachées.... Au-delà des réparations nécessaires, cette situation souligne la nécessité pour notre pays de réaliser d'importants travaux de remise en état afin d'éviter des dégradations irréversibles. Alors que tout le monde s'accorde à reconnaître les qualités du transport fluvial notamment en matière d'environnement, de coûts et de sécurité, depuis des dizaines d'années, les professionnels de la navigation et les usagers de la voie d'eau alertent sur l'insuffisance des programmes et des crédits accordés à ce secteur d'activité. Après la COP 21, une importance accrue doit être donnée à ce mode de transport. En effet, d'autres pays limitrophes tels la Belgique et l'Allemagne ont relevé ce défi et le transport par voie d'eau y représente environ 15 % de la totalité des transports allant même jusque 31 % pour les Pays-Bas, alors que nous stagnons à 4 %. Force est de constater que les choix d'investissement lorsqu'ils existent, délaissent le réseau à petit gabarit pourtant vital. Il lui demande les moyens que le gouvernement va mettre en œuvre pour qu'il puisse bénéficier des programmes et crédits nécessaires à sa remise à niveau, s'agissant d'un investissement d'avenir.

Fermer